



COMMISSION SPORTIVE 89
Procès-verbal n° 6 – Saison 2014 / 2015
Le vendredi 5 juin à 19h
A Monéteau – salle du club house

Présent(e)s : Mme Valtat Sylvie,
Mrs Bernard Didier, Darlot Jean Pierre, Lecot Reynald, Roualet Cyril, Renard Laurent, Taffineau Didier,
Thélémaque Didier.

Excusé(e)s : Mme Plat Delphine, Ribaucourt Véronique, Béroudiaux Sylvie (secrétaire)
Mrs. Borsato Yves, Thévenon Bernard.

Le Président du Comité, Didier Taffineau ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et remercie le club de Monéteau de nous recevoir.

Le Président du Comité donne la parole au Président de la Commission sportive, Didier Thélémaque qui ouvre la séance.

1. Point sur les championnats

1. La Commission Sportive étudie et statue sur le tableau « rencontres en litiges (ou forfait) au 5/06/2015 » (matchs non joués, feuilles manquantes, forfaits, ...).

Voir annexe 1

2. Matches en litige

Lors du Challenge de l'Amitié, à Tonnerre le 8 mai 2015, le président du Comité de l'Yonne avait donné une dérogation au club de Monéteau qui, par manque d'effectif, ne pouvait présenter les 2 équipes inscrites. Il avait autorisé l'USC Monéteau 2 à jouer avec un renfort maxi de 2 joueuses de l'USC Monéteau 1.

Malheureusement, les coachs des équipes de Monéteau ont mélangé les équipes, sans respecter la simple dérogation, mais aussi et surtout en changeant d'équipe à chaque match.

Considérant cela et sachant que le règlement du Challenge n'a pas du tout été appliqué, la commission sportive décide :

- USC Monéteau 2 / Elan Sens Paron : match perdu par Monéteau par pénalité de 50€
- USC Monéteau 1 / USCM2 : Match perdu par Monéteau par pénalité de 50€
- USC Monéteau 1 / Elan Sens Paron : Match perdu par Monéteau par pénalité de 50€

La coupe du vainqueur sera rendue par Monéteau et remise à l'Elan Sens Paron, lors de l'assemblée générale du Comité le vendredi 26/06/2015.

Un mail sera adressé aux clubs de Monéteau et de l'Elan Sens Paron, afin de transmettre la décision de la commission sportive.

2. Point sur les coupes et autres compétitions de fin de saison

Le club de Monéteau en U17 F, par manque d'effectif, ne pourra certainement pas participer à la finale du Challenge U17 F le samedi 13 juin à Avallon. La réponse définitive devra être donnée par Monéteau au comité, le mardi 9 juin, dernier délai.

Si forfait de Monéteau en U17 F, le planning des autres matchs ne changera pas. Par contre, le club d'Avallon pourrait programmer un match de U11, en lever de rideau (avec formation e-marque).

3. Titres de champions de la saison

SM : FR Augy Vaux
U17M : AS Héry

SF : P. Pontoise
U17F : Elan Sens Paron

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 52 37 49 ● Fax : 03 86 51 27 17 ● E-mail : cdbasket.89@wanadoo.fr ● Site : www.basket89.fr
N° SIRET 429 828 106 00014 - CODE APE 9312Z

U15M : AS Tonnerre U15F : Aillant BC
 U13M : Poule excellence : CA St Georges
 Poule Promotion : S. Brienon
 U13F : US Toucy
 U11M : Poule Expert : AS Héry 1
 Poule Excellence : USC Monéteau 1
 Poule Connaisseur : Elan Sens Paron
 Poule Explorateur : AS Héry 2
 U11F : Poule Excellence : USC Monéteau 2
 Poule Promotion : US Joigny

4. Préparation de la réunion CD58 / CD89 du lundi 8/06/2015 à St-Amand

Afin d'officialiser nos championnats interdépartementaux 58/89, Cyril Roualet, Didier Taffineau et Jean-Pierre Darlot ont travaillé sur une convention de collaboration 58/89 et un règlement, avec la collaboration de Pierre Anthony Quincy (Juriste et Président de la Commission de Discipline de la LBBB) = voir Annexe 2
 Cyril nous en fait la lecture, le document sera envoyé, dès ce soir, à tous les participants 58/89 de cette réunion du 8 juin à St Amand.

Remarque : Il n'est pas possible de mettre toutes les catégories, dans la convention, ce qui deviendrait une fusion des 2 Comités.

Les formules de championnats 2015 / 2016 ont été élaborées lors d'une réunion téléphonique du 4/06/2015 entre le 2 CTF 58 et 89, le Président du Comité 89 et la Présidente de la Commission Sportive 58.

5. Préparation du PV de la commission pour l'AG

Didier Thélémaque a commencé son PV, sur la même base que la saison passée.

6. Rappel → fonctionnement de la saisie des dérogations par FBI (mail du 5/06/2015 à 16h34)

La Commission Sportive 89 rappelle le fonctionnement de la saisie des dérogations par FBI :

Une dérogation doit être saisie par FBI (par le Club Demandeur) dans un délai maximum de **J-18** (avant la date de la rencontre). Le Club Adverse "par l'intermédiaire du mail du correspondant" est informé par un mail de la FFBB (avec l'ensemble de toutes les informations du match concerné par cette dérogation) qu'une demande de dérogation a été demandée par le Club Demandeur.

Le Club Adverse (ou club non demandeur) doit **valider** en "acceptant" ou "refusant" cette demande de dérogation dans un délai de maximum de **J-15** (avant la date de la rencontre).

Si le Club Adverse (ou club demandeur) ne valide pas la dérogation à J-15 (avant la rencontre) ==> après ce délais, la Commission Sportive 89 gèrera elle même la dérogation et les 2 clubs devront se soumettre à la décision prise par la Commission Sportive 89.

Le fait de ne pas répondre à une dérogation pourra dans la plupart du temps porter préjudice au Club Adverse (ou club non demandeur) car la Commission Sportive 89 ira dans la plupart des cas dans le sens du club demandeur (de la dérogation) si le motif est sérieux et argumenté (ne pas hésiter à envoyer des éléments ou pièces complémentaires "en précisant les références exactes du match" au secrétariat du Comité pour prouver par exemple l'indisponibilité du gymnase : attestation du propriétaire de gymnase, etc...).

Lorsque la rencontre ne s'est pas jouée à la date prévue, seuls les cas exceptionnels et imprévus (avec la fourniture obligatoire : de justificatifs médicaux, de justificatifs intempéries par la gendarmerie ou préfecture, etc...) pourront permettre de rejouer la rencontre, très exceptionnellement, à une date ultérieure. Une demande de dérogation devra

Comité de l'Yonne de Basket-Ball

obligatoirement être demandée par mail à la Commission Sportive 89 (via le secrétariat du Comité 89 "cdbasket.89@wanadoo.fr") sous 24 heures.

7. Questions diverses.

Reprise des championnats Séniors à U17 : week-end des 26 et 27/09/2015, avec date butoir pour les engagements, le vendredi 11/09/2015.

Pour les autres catégories, la reprise sera le même week-end ou le suivant et la date butoir des engagements est fixée au vendredi 18/09/2015.

Une relance sera faite à J-7, mais aucun délai ne sera accordé.

Championnat régionaux jeunes : sur engagement volontaire. Il n'y aura, par contre, pas d'engagement en 2^{ème} phase.

Le championnat RM1 (Pré-Nationale Masculine) passe de 12 à 14 équipes.

La Commission Sportive souhaiterait que soit proposé au prochain Comité Directeur du 11/06/2015 à Héry des évolutions réglementaires par rapport aux Challenges de l'Amitiés SF et SF (engagement facultatif, règle des brûlés ?, ...).

De plus, la finale U17 Féminine à 4 équipes du 8 mai passerait à 2 équipes (afin d'éviter les forfaits désobligeants habituels de dernière minute), donc directement une finale en féminine (avec 1 seul match).

La séance est levée à 22h25.

Annexe 1 = rencontres en litiges (ou forfait) au 5-06-2015

Annexe 2 = convention de collaboration 58/89

Sylvie VALTAT

**Secrétaire de séance
Vice-présidente Comité 89**

Didier THELEMAQUE

**Président
Commission Sportive 89**